



Décembre 2025,

grévistes et protestataires

face au vice de l'Administration

Agents du Service Public, soyez prévenus!

En décembre 2025, il semblerait que la grève ne soit plus ni un acquis ni un droit!!

En décembre 2025, les agents de la DEVE ont lancé un mouvement de grève couvert par un préavis couvrant la quasi-totalité du mois de décembre 2025.

L'objet:

Les agents de la DEVE mobilisés souhaitaient **enrayer l'installation des sapins dans l'espace public** en ne participant pas à l'installation de ces derniers, et **distribuer des tracts à destination du public** pour lui expliquer les enjeux de la contestation.

L'enjeu:

Des **revendications notamment sur les conditions de travail** auxquelles l'Administration n'accède pas pour l'instant.

Le but:

Rendre visible aux yeux du public la contestation des agents et leur lutte notamment pour leurs conditions de travail.

Ce mouvement de grève a été l'occasion pour l'Administration de se montrer une fois de plus sous son vrai jour.

À priori effectuée dans les règles, cette contestation s'est vu enrayer dès le début du mouvement. Au courant de la volonté des agents de la DEVE de s'organiser pour contrer l'installation des sapins, **l'administration a fait en sorte de les prévenir le plus tard possible des jours d'installations prévus. Ceci afin de restreindre nos capacités à organiser la lutte** par le biais de rassemblements notamment.

Mais il apparaît que dans sa volonté de contrecarrer un mouvement légitime de travailleurs mécontents elle ait quelque peu oublié la légalité.

En effet, selon nos sources, il ressort ces derniers jours que l'Administration souhaiterait faire payer les agents contestataires en s'attaquant directement à leur CIA.

Pour rappel: Le complément indemnitaire annuel (CIA) tient compte de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir, évalués lors d'un entretien professionnel annuel mené par son supérieur hiérarchique direct. Si cette manière de sanctionner les agents en grève finissait par être avérée, **l'Administration se trouverait ainsi en dehors de toute légalité en utilisant un levier illégal pour sanctionner et ainsi museler ses agents.**

En cette période où l'on ne parvient plus à compter le nombre de reculs notamment sociaux qui nous sont imposés, voilà désormais une atteinte au droit légitime des travailleurs d'organiser un mouvement de grève sans en subir quelque conséquence. Agents! Restez en alerte! Ce sont vos droits que l'on attaque!!!